

MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU
BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT

Dans le cadre de la consultation publique sur les aires projetées en Mauricie
Les aires protégées au Québec : Un héritage pour la vie.

Sophie Morel
Université du Québec à Trois-Rivières

24 avril 2019

Table des matières

1. Mise en contexte.....	3
2. Présentation du mémoire.....	3
3. Réserve de biodiversité projetée de Grandes-Piles.....	5
3.1 Intérêts en matière de conservation.....	5
3.2 Recommandations.....	6
3.3 Prise de position.....	7
4. Réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier.....	7
4.1 Intérêts en matière de conservation.....	7
4.2 Recommandations.....	9
4.3 Prise de position.....	10
5. Conclusion.....	11
6. Références.....	12

1. Mise en contexte

En adhérant à la Convention sur la diversité biologique émise par les Nations Unies, en 1992 ^[1], le Québec s'est engagé à respecter les trois objectifs principaux de cet accord : la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable des éléments de la diversité biologique et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques. ^[2] En 2010, l'objectif pour le Québec était d'avoir au moins 12% d'aires protégées d'ici la fin de la période 2011-2015. Malgré que ce but n'ait pas été atteint, à la fin de 2015, un objectif encore plus ambitieux a été mis en place afin de respecter les normes internationales soit, de protéger 17% de son territoire d'ici 2020. En date du 31 mars 2019, 10,03% de la superficie du Québec était constitué d'aires protégées ^[3], ce qui est encore bien loin de l'objectif final. Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement a donc proposé un projet d'aires protégées en Mauricie regroupant, 13 réserves de biodiversité et aquatiques possédant un statut provisoire de protection. La consultation du public est maintenant nécessaire pour que certaines d'entre-elles obtiennent un statut de protection permanent.

2. Présentation du mémoire

Madame, Monsieur,

Ce mémoire a pour but de vous faire part de mes commentaires sur deux réserves de biodiversité ayant un statut de protection temporaire dans le projet d'aires protégées en Mauricie. Étant une future diplômée au baccalauréat en sciences biologiques et écologiques à l'Université du Québec à Trois-Rivières, l'instauration d'aires protégées et la conservation de notre belle planète jouent évidemment un rôle important dans mon choix de métier en tant que biologiste. La protection de la région de la Mauricie me tient particulièrement à cœur, principalement puisque j'y fait mes études, y travaille et y demeure depuis maintenant 3 ans, mais également, puisque j'y ai passé énormément de temps dans ma jeunesse, ayant de la parenté dans la région de Saint-Alexis-des-Monts. Tel que mentionné plus tôt, la conservation de la biodiversité est un enjeu qui me touche particulièrement, surtout à l'ère où les impacts des changements climatiques se font de plus

ressentir et où l'appât du gain détruit de plus en plus d'habitats, afin d'y exploiter les ressources où simplement les raser dans le but d'y ériger des habitations et des centres commerciaux. Prenons l'exemple des milieux humides du Québec, qui représentent environ 12,5% du territoire total et dont seulement 8% sont sous un statut de protection. Selon un rapport du Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs publié en 2013, en 22 ans, 19% des milieux humides des Basses-terres du Saint-Laurent ont été perturbés par les activités humaines (sylviculture, agriculture, développements résidentiels, etc.) ce qui représente une superficie de 567 km²[4]. Comme nous le savons, ces milieux jouent plusieurs rôles d'envergure, tel que de lieux de migrations pour de nombreuses espèces d'oiseaux, d'habitats pour une faune et une flore très diversifiée, ainsi que la prévention des inondations, en régulant l'écoulement de l'eau, sujet plutôt d'actualité en ce mois d'avril marqué par ces dites inondations.

C'est dans le cadre de mon cours universitaire sur la biologie de la conservation que j'ai pu réaliser l'importance de préserver le peu d'habitats représentatifs et presque intacts qu'il nous reste. Le projet du BAPE sur les réserves biologiques projetées de la région de la Mauricie nous a été introduit dans le cadre de notre travail final afin de nous sensibiliser à la conservation de notre région et ainsi prendre connaissance de l'ampleur d'un projet comme celui-ci.

Un réseau d'aires protégées permet de conserver des habitats caractéristiques d'une région, de sauvegarder des habitats et des espèces fauniques et floristiques qui sans ces territoires protégés pourraient se retrouver en situations précaires, voir fortement menacés d'extinction, si aucune action de conservation n'était mise en place. Ces territoires peuvent également servir d'outil afin d'éduquer et de sensibiliser le public sur l'importance de pratiquer des activités récréotouristiques comme la chasse, la pêche, le randonnée et le camping de manière responsable en prenant soin de ne pas perturber notre environnement.

C'est donc par amour pour ma planète et la région de la Mauricie que je vous fais parvenir mes idées afin d'octroyer le statut permanent de protection à deux des réserves de biodiversité projetées proposées dans cette consultation publique. Ces deux territoires sont ceux de Grandes-Piles et des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier.

Réserve de biodiversité projetée de Grandes-Piles

3.1 Intérêts en matière de conservation

La réserve de biodiversité projetée de Grandes-Piles est selon moi un bon candidat afin d'obtenir un statut permanent de protection. Cette réserve située dans la municipalité de Grandes-Piles, regroupe, malgré sa petite taille de 36,3 km² une grande diversité de milieux. 9% de son territoire est occupé par des milieux humides et hydriques, où une importante quantité d'espèces de poissons est présente. Notamment les deux populations de maskinongé arrivées dans le lac Roberge et le Second lac Roberge grâce à la fonte des glaciers, seraient importantes à conserver.

91% de ce territoire est composé de milieux forestiers, ce qui indique une faible proportion de milieux urbanisés. Un avantage important pour ce territoire est la présence importante de vieilles forêts d'érables à sucre, qui représente 52% de ces forêts, qui sont plutôt rares en Mauricie dû aux activités anthropiques (la récolte du bois en particulier). La conservation de ces forêts permettra de favoriser le vieillissement de celles-ci. De plus, au niveau représentativité, la réserve de Grandes-Piles est parfaite puisqu'elle se situe dans le domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune, qui fait partie des 6 domaines bioclimatiques présents en Mauricie, celui-ci est représentatif du sud de la région. La présence importante de l'épinette rouge qui est la principale espèce résineuse sur ce territoire, est un autre argument afin d'octroyer le statut permanent de protection. En effet, cette espèce est reconnue pour avoir des difficultés à se régénérer dû à sa vulnérabilité face à certains polluants atmosphériques et à la coupe des arbres qui constituent son couvert forestier et qui engendre ainsi des changements drastiques dans ses conditions environnementales optimales ^[5], puisque l'épinette rouge est une espèce d'ombre.

La réserve de Grandes-Piles abrite également une importante quantité de plantes vasculaires, soit 200 espèces différentes, dont *Eleocharis robbinsii*, qui est classée comme étant vulnérable. Bien qu'un inventaire faunique n'ait pas été réalisé officiellement, nous savons que ce territoire héberge de nombreuses espèces, dont certaines désignées comme étant en situation précaire, comme la grenouille des marais et la salamandre sombre du Nord.

La mise en valeur de la réserve est possible grâce à la présence d'éco-camping rustique dans le secteur du lac Clair, de sentiers pédestres ainsi que les cinq forêts réservées à des fins de recherche et d'expérimentation. Toutes les activités (chasse, pêche, camping, etc.) se déroulant sur le territoire sont en accord avec celles permises dans ce genre de réserve et peuvent servir à instruire les gens pratiquant ces activités récréotouristiques aux bienfaits de préserver ce bel habitat.

3.2 Recommandations

Mes recommandations seraient, tout d'abord, de faire des inventaires au niveau de la faune, puisqu'aucun n'a été effectué de façon officielle dans cette réserve. Un inventaire précis permettrait de savoir exactement quelles espèces sont présentes dans la réserve et quel secteur sont fréquentés par celles-ci. Ces nouvelles informations pourraient s'avérer très utiles puisque certaines activités anthropiques pourraient alors être déplacées ou interdites dans les habitats d'espèces possédant un statut précaire voir même vulnérable, telle la grenouille des marais. De plus, dans le Document d'information pour la consultation publique, il est mentionné que les vieilles forêts sont susceptibles d'héberger une faune et une flore particulière, il serait pertinent d'avoir des études sur le sujet, car rien n'est soutenu par des faits au niveau de la faune. Un suivi au niveau de la faune et de la flore serait alors requis une fois l'inventaire complété afin de s'assurer du bien-être des populations habitant le territoire.

Ensuite, il serait intéressant d'évaluer les impacts de la route 159 et des sentiers qui traversent la réserve au niveau de la faune, puisque comme nous le savons déjà, une séparation dans l'environnement comme une route, provoque une fragmentation de l'habitat et peut nuire à certaines espèces, qui éviteront d'emprunter leur « route habituelle » et donc cesser de fréquenter une partie de leur habitat. Il peut également se produire un isolement entre les populations et ainsi venir compromettre la diversité génétique, ce qui à long terme, peut mener à l'extinction d'une espèce. Les routes sont également une cause importante dans la mort des tortues. En effet, une étude publiée en 2007 pour le Ministère des Transports du Québec, estimait qu'environ 220 tortues étaient tuées par année sur les routes de l'Outaouais.^[6] La réserve de biodiversité projetée de Grandes-Piles abrite une espèce de tortue, en revanche il n'est pas mentionné dans le Document d'information pour

la consultation publique de quelle espèce il s'agit et si celle-ci est désignée comme vulnérable, telle la tortue des bois. L'installation d'écopassages comme un tunnel passant sous la route 159 pourrait être bénéfique pour les espèces fauniques, puisque n'oublions pas que 3 espèces présentes dans la réserve possèdent un statut précaire.

Finalement, une surveillance accrue devrait être maintenue dans les secteurs moins fréquentés, donc ceux ne présentant pas d'activités récréotouristiques et où des activités illégales et contraires à celles permises pourraient se dérouler plutôt aisément. L'implication des citoyens est donc particulièrement importante pour ce volet, afin de dénoncer tout acte non conforme aux réglementations établies.

3.3 Prise de position

Je suis en faveur d'accorder un statut de protection permanent à la réserve de biodiversité projetée de Grandes-Piles en raison de sa diversité floristiques et faunique, le fait qu'elle abrite plusieurs espèces possédant un statut précaire voir vulnérable, ainsi que la présence de forêts matures, moins présentes en Mauricie dû à l'exploitation intensive de cette ressource.

3. Réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du Lac-au-Sorcier

4.1 Intérêts en matière de conservation

La réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier, occupe une place importante pour moi, puisqu'elle est située en partie dans la paroisse de Saint-Alexis-des-Monts, village où j'ai pu passer beaucoup de temps, puisque ma famille éloignée y demeure et que le chalet familial s'y trouvait, il y a quelques années. Ce territoire de 191,1 km² est de forme plutôt circulaire, ce qui est préférable lors de la protection d'habitat et est entièrement inclus dans la réserve faunique Mastigouche, qui se trouve sous la supervision de la SÉPAQ. Il s'agit d'un atout important, puisque des activités de valorisation sont déjà en place, comme la pêche, la chasse et l'hébergement de la SÉPAQ. De plus, bien que les activités d'exploitation de type forestier et minier soient permises dans la réserve faunique,

elles sont très règlementées. Donc au niveau de la réserve de biodiversité, les activités de mise en valeurs sont déjà en vigueur dans quelques sections, car une grande partie de la réserve est difficilement accessible et peu fréquentée dû à l'absence de route et sentier. En effet, aucun droit foncier n'est octroyé dans ce territoire, seulement quelques chemins forestiers sont présents, il n'existe que deux circuits canotables permettant d'accéder au site et seuls cinq terrains de camping sont disponibles autour du Lac au Sorcier. La faible présence humaine est favorable afin de préserver ce territoire exceptionnel.

Cette réserve située dans le domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune mérite le statut de protection permanent particulièrement, car elle abrite des habitats très variés dû à son relief très irrégulier. Il existe une multitude de peuplements forestiers, comme la sapinière, la bétulaie blanche, l'érablière à sucre et la bétulaie jaune. Ce petit territoire renferme donc une très grande variété d'essences forestières. De plus, 30% de ces milieux forestiers sont désignés comme étant vieux, ce qui constitue une proportion très intéressante, compte tenu du fait que les forêts anciennes sont peu présentes en Mauricie. Autre fait pertinent à préciser, les forêts d'âge mûr sont situées sur des versants peu accessibles pour l'homme dû à leur escarpement important, ce qui vient assurer une conservation de cet habitat rarissime.

La réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier n'a pas subi d'inventaire faunique approfondi, cependant, la présence de la tortue des bois (*Glyptemys insculpta*) a été détectée dans le nord du territoire, dans le secteur du ruisseau Barber. La tortue des bois est une espèce de reptiles désignée vulnérable selon la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables. Selon le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec, les principales menaces de cette tortue d'eau douce sont «la dégradation et la destruction de son habitat, l'accroissement de l'activité humaine (dérangement), la mortalité accidentelle (routes, machinerie agricole), la destruction des nids par des prédateurs et la capture d'individus à des fins de collection et de commerce. »^[7] En protégeant la réserve du Lac au Sorcier, la survie de la tortue des bois peut être favorisée, car le territoire ne comporte aucune grande route, droit d'exploitation ni même de droit foncier qui pourraient venir perturber les sites de pontes ou influencer la mortalité de ces reptiles. Le faible niveau de fréquentation humaine est également un facteur améliorant la survie de la tortue, car il

y a moins de risque de prélèvements et de briser des œufs accidentellement. Le Lac au Sorcier est également un des seuls lacs de la Mauricie à abriter une population de ouananiche, bien que celle-ci ait été introduite par des clubs privés dans les années 1900.

^[8] La rareté de l'espèce en Mauricie crée un réel engouement pour la pêche à la ouananiche dans ce secteur, ce qui occasionne des retombées socio-économiques dans la réserve. Il y a également, deux rivières où la ouananiche est présente, la rivière des Îles, où des sites de fraie et d'alvinage ont été détectés, ce qui est un signe que la population de ce poissons est toujours en croissance et la rivière Sans-Bout.

Le lac Bourassa ainsi que la Grande Îles du Lac au Sorcier sont des sites d'intérêt écologique, puisqu'ils renferment des marais et des aires de nidification de la sauvagine. Comme nous l'avons vu plus tôt, les milieux humides sont des endroits très importants pour la sauvagine où plusieurs espèces s'y reproduisent et se nourrissent. ^[9] Ces milieux humides ont également d'autres rôles tel que la prévention des inondations et des sécheresses en régulant le débit de l'eau, l'assainissement de celle-ci et ils permettent une multitude d'activités récréatives. Comme les milieux humides sont des habitats fragiles et en déclin, il est impératif de conserver ceux toujours intacts.

4.2 Recommandations

Mes recommandations sont très semblables à celles émises pour la réserve de biodiversité projetée de Grandes-Piles. En premier lieu, un inventaire faunique détaillé est essentiel afin de bien connaître et répertorier les espèces de vertébrés fréquentant la réserve, surtout dans cette réserve à l'écosystème exceptionnel, regorgeant de forêts matures et de milieux humides. En étant pleinement informé sur la faune qui nous entoure, il devient plus facile de protéger davantage certains secteurs ou de développer des activités de mise en valeur dans un autre, tel des postes d'observation d'oiseaux. Une fois l'inventaire complété, il devra être mis à jour régulièrement, afin de s'assurer que les espèces présentes se reproduisent et maintiennent leurs effectifs, pour détecter la présence d'un problème potentiel chez une population, évaluer si une espèce invasive n'a pas été introduite par erreur, etc. Il est donc très important selon moi que cet inventaire soit réalisé rapidement.

En deuxième lieu, le faible taux de fréquentation par les humains peut être un avantage considérable afin de préserver le milieu, cependant, il est impératif qu'une surveillance accrue soit faite, principalement dans les sites plus sensibles aux perturbations, comme les sites de reproduction des tortues des bois, afin d'éviter tout braconnage ou activités illégales. Par chance, comme la réserve se trouve dans la réserve faunique Mastigouche, une certaine surveillance doit déjà être en place. D'avantage de sentiers et d'activités de mise en valeur de l'écosystème pourraient être introduits, afin de sensibiliser le public aux divers enjeux environnementaux nécessitant la conservation de la réserve.

En dernier lieu, en observant la carte fournie dans le Document d'information pour la consultation publique, j'ai cru remarquer un refuge biologique tout près du Lac de la Ferme, qui se situe dans le secteur complètement au Nord de la réserve de biodiversité. Un refuge biologique est défini selon le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec comme « de petites aires forestières, d'environ 200 hectares, soustraites aux activités d'aménagement forestier et dans lesquelles des habitats et des espèces sont protégés de façon permanente ». ^[10] Le but de ces refuges est de préserver les forêts matures ainsi que la faune et la flore qu'elles contiennent. De plus, toujours selon le MFFP, « les refuges biologiques légalement désignés sont soustraits aux activités minières, ce qui permet leur reconnaissance à titre d'aire protégée et leur inscription au Registre des aires protégées du Québec tenu par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. » ^[10] Ces refuges sont donc régis, tout comme les réserves de biodiversité par la Loi sur la conservation du patrimoine naturel et font partis du même registre. Mon questionnement est donc celui-ci, serait-ce possible d'annexer le refuge biologique à la réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-Sorcier ?

4.3 Prise de position

Je suis pleinement en faveur pour accorder le statut de protection permanente pour la réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier. Ce milieu regorge d'habitats variés ainsi que d'une énorme variété d'espèces forestières. De plus, elle abrite plusieurs sites d'intérêts comme des milieux humides et des lieux fréquentés par la tortue des bois, qui est une espèce désignée vulnérable. Le faible niveau d'activités anthropiques

permet de préserver d'une part les tortues des bois et les milieux humides et de l'autre, les forêts anciennes présentes dans la réserve. C'est pourquoi je considère que la réserve de biodiversité du Lac au Sorcier est une excellente candidate à l'obtention de son statut officiel.

4. Conclusion

Il est impératif que le Québec emboite le pas rapidement s'il veut atteindre ses objectifs en matière d'aires protégées. N'oublions pas que notre province désire mettre sous sa protection 17% de son territoire d'ici 2020 et que nous sommes toujours à environ 10%. La création de réserves de biodiversité et de réserves aquatiques projetées semble être une excellente idée pour parvenir au but. Évidemment, la création de réseaux d'aires protégées reste un défi de taille, puisque plusieurs critères doivent être respectés, comme la représentativité de chaque région, s'assurer du respect des lois établies dans chaque aire et bien sûr, être en mesure de protéger les espèces vulnérables, rares ou uniques. L'implication de la population est impérative pour la réussite de ces projets et je salue l'initiative du BAPE de permettre au public de leur faire part de leur opinion sur les diverses réserves de biodiversité.

Merci de votre attention

Sophie Morel

Future diplômée au baccalauréat en Sciences biologiques et écologiques

JE NE DÉSIRE PAS QUE MON MÉMOIRE SOIT ENVOYÉ AU BAPE

5. Références

- [1] SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DES NATIONS UNIES. Convention sur la diversité biologique, 5 juin 1992, [En ligne] page consultée le 20 avril 2019. URL : <https://www.cbd.int/doc/legal/cbd-fr.pdf>
- [2] GOUVERNEMENT DU CANADA. Convention sur la diversité biologique, modifié le 1 avril 2019, [En ligne] page consultée le 20 avril 2019. URL : <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/organisation/affaires-internationales/partenariats-organisations/convention-diversite-biologique.html>
- [3] MELCC - MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS. Les aires protégées au Québec, 2019. [En ligne] page consultée le 20 avril 2019 URL : http://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/aires_quebec.htm
- [4] PELLERIN, S. POULIN, M. Analyse de la situation des milieux humides au Québec et recommandations à des fins de conservation et de gestion durable. *Rapport final présenté au Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs*. 18 avril 2013. [En ligne] page consultée le 20 avril 2019 URL : <http://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/rives/Analyse-situation-milieux-humides-recommandations.pdf>
- [5] DUMAIS, D. PRÉVOST, M. RAYMOND, P. L'épinette rouge, une espèce à bien connaître... pour une sylviculture mieux adaptée! *Avis de recherche forestière n°9*. Août 2007. [En ligne] page consultée le 21 avril 2019. URL : <https://mffp.gouv.qc.ca/publications/forets/connaissances/recherche/Dumais-Daniel/Avis09.pdf>
- [6] DESROCHES, J-F. PICARD, I. Évaluation de l'incidence des routes sur les populations de tortues en Outaouais, au Québec. *Réalisée pour le ministère des Transports du Québec*. Juin 2007. [En ligne] page consultée le 21 avril 2019. URL : <http://www.bv.transports.gouv.qc.ca/mono/0946021.pdf>
- [7] MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC. Liste des espèces fauniques menacées ou vulnérables au Québec – Tortue des bois. Modifié en mai 2018. [En ligne] page consultée le 22 avril 2019. URL : <http://www3.mffp.gouv.qc.ca/faune/especes/menacees/fiche.asp?noEsp=71>
- [8] SÉPAQ. Ouananiche. [En ligne] page consultée le 22 avril 2019. URL : <https://www.sepaq.com/peche/poissons-quebec/peche-ouananiche.dot>
- [9] CANARDS ILLIMITÉS CANADA. Milieux humides. 2019. [En ligne] page consultée le 22 avril 2019. URL : <http://www.canards.ca/notre-travail/milieux-humides/>
- [10] MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC. Les refuges biologiques : des forêts mûres ou surannées représentatives du patrimoine forestier du Québec. 2018. [En ligne] page consultée le 22 avril 2019. URL : <https://mffp.gouv.qc.ca/les-forets/amenagement-durable-forets/objectifs-de-protection-et-de-mise-en-valeur-des-ressources-du-milieu-forestier/les-refuges-biologiques-des-forets-mures-ou-surannees-representatives-du-patrimoine-forestier-du-quebec/>